

Liasse environnement de synthèse de la documentation **État des risques, BASOL, BASIAS, ICPE** et **Urbanisme** pour la requête : **Tarnos (40220) - Préfixe : 000 - Section : AM - Numéro : 0620**

 **Ville - Références cadastrales**

Tarnos (40220)

Préfixe : 000 - Section : AM - Numéro :
0620 **Date**

26/11/2023

 **Etude**Maître Administrateur Liasse
compta@liasse-environnement.fr **Dossier**

Démonstration

État des risques (ERRIAL)

L'État des Risques Réglementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires (ERRIAL) a correctement été rattaché à ce document.

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPR) de type nommé PPRT LBC a été approuvé et affecte votre bien.

Date de modification : 03/10/2013

 **Sismicité 3/5**

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type nommé PPR Tarnos a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Argile 0/3

SIS

2 secteur(s) d'information sur les sols ont été recensés dans un rayon de 2000 mètres

BASIAS

16 sites BASIAS ont été recensés dans un rayon de 1000 mètres

ICPE

9 sites ICPE ont été recensés dans un rayon de 2000 mètres

 Présence de site(s) en **classement SEVESO seuil haut** à proximité.

 Présence de site(s) en **classement SEVESO seuil bas** à proximité.

Urbanisme

Les données d'urbanisme ont été correctement reportées dans la fiche Géoportail incluse dans ce document.

Département :
LANDES

Commune :
TARNOS

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/11/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

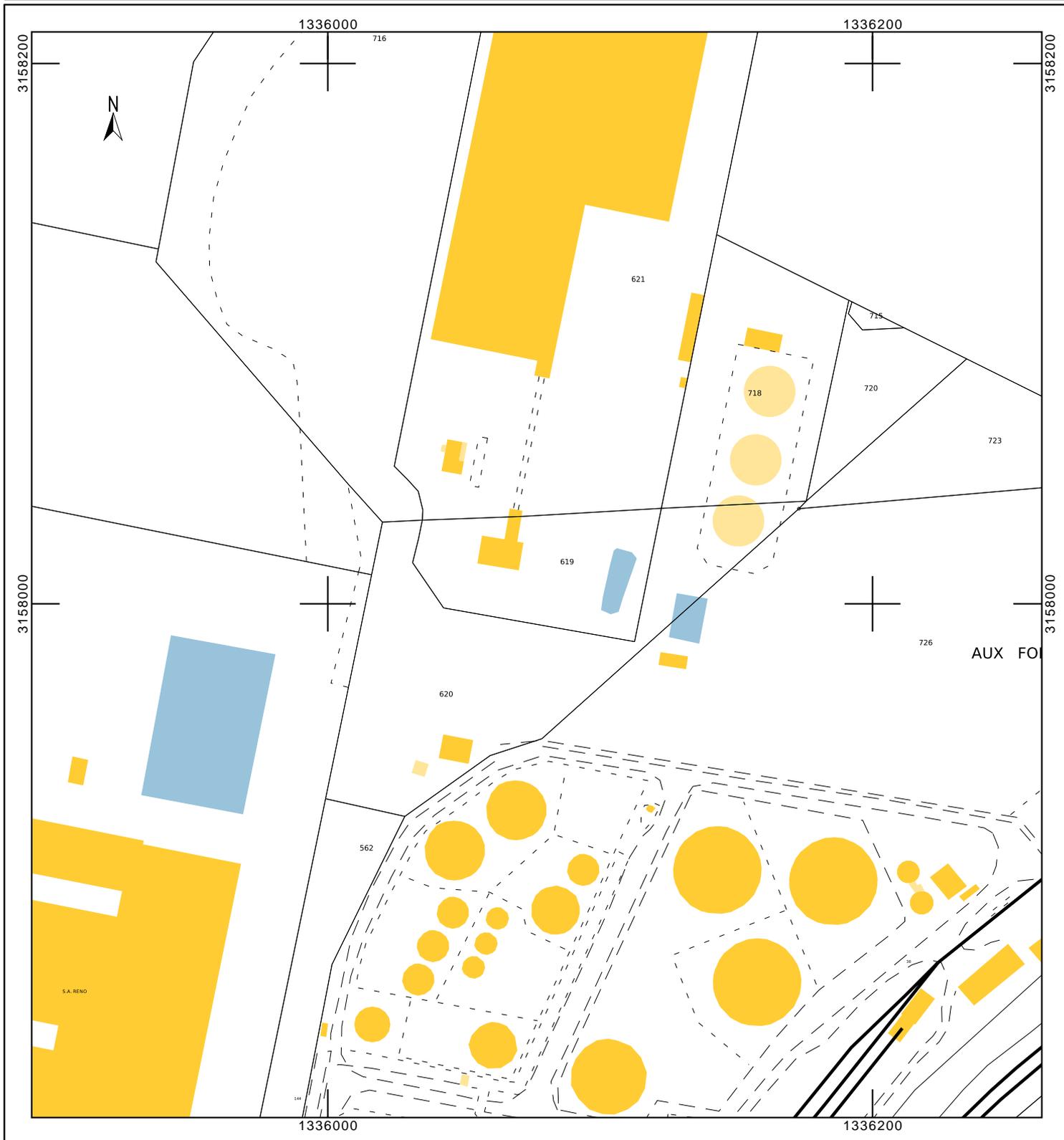
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DAX
POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE
PAUL DOUMER 40107
40107 DAX
tél. 05.58.56.37.48 -fax 05.58.56.37.11
ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 26 novembre 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

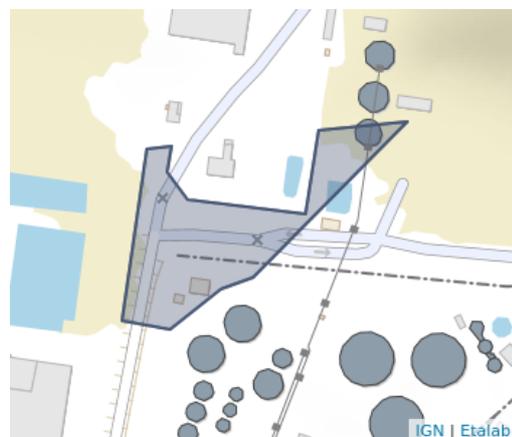
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

40220 TARNOS

Code parcelle :
000-AM-620



Parcelle(s) : 000-AM-620, 40220 TARNOS

1 / 11 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

RISQUE INDUSTRIEL



Le Plan de prévention des risques technologiques (PPR) de type Risque industriel nommé PPRT LBC a été approuvé et affecte votre bien.

Date d'approbation : 05/04/2013

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

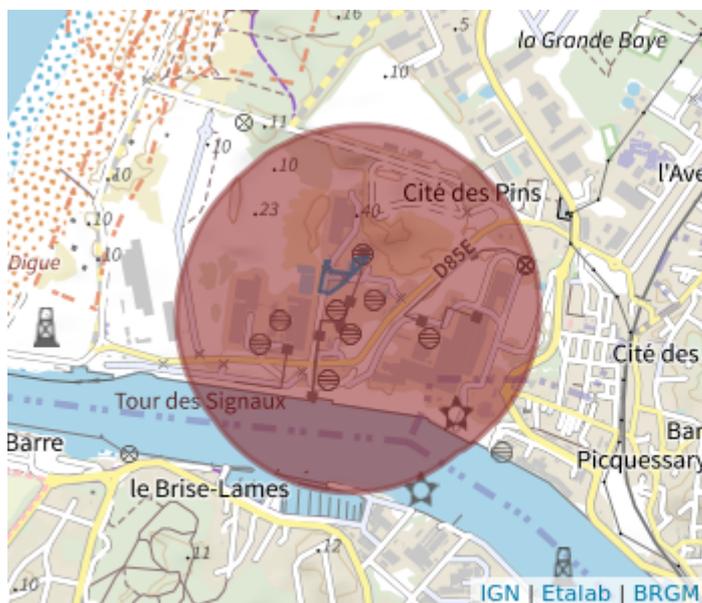
Le PPR couvre les aléas suivants :

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Le plan de prévention des risques technologiques est un document réalisé par l'État qui a pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour du site.



RISQUE INDUSTRIEL



Le Plan de prévention des risques technologiques (PPR) de type Risque industriel nommé PPRT LBC a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 12/11/2012

Date d'approbation : 05/04/2013

Date de modification : 03/10/2013

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

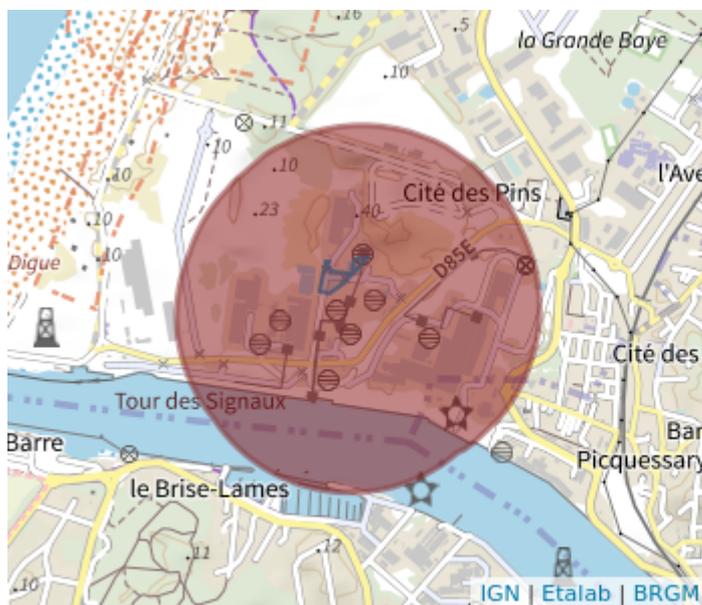
Le PPR couvre les aléas suivants :

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Le plan de prévention des risques technologiques est un document réalisé par l'État qui a pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour du site.

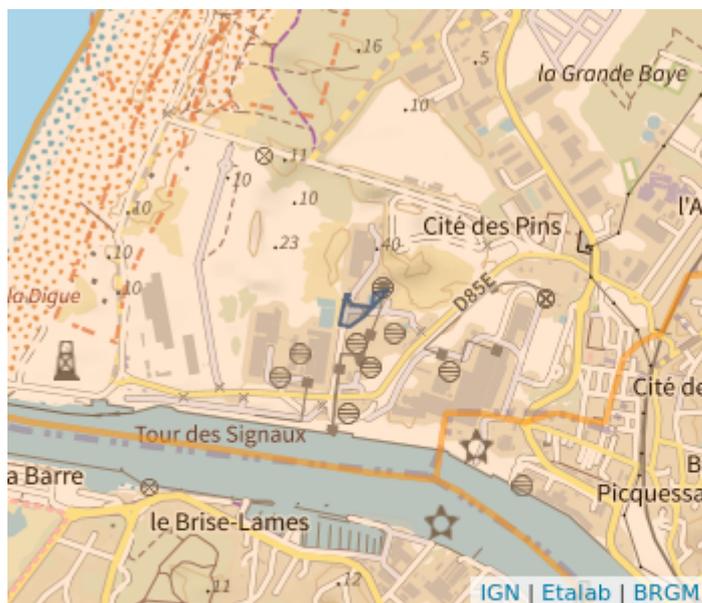


SISMICITÉ : 3/5



	1 - très faible
	2 - faible
	3 - modéré
	4 - moyen
	5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



POLLUTIONS DES SOLS



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

- La parcelle a accueilli une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation ou enregistrement. Cette activité a pu provoquer des pollutions, notamment des sols des eaux souterraines ou des eaux superficielles.

Installation(s) concernée(s) :

- GIE BAYONNE MANUTENTION

RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction.

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme , vous pouvez consulter le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Pollution des sols

En cas de vente ou de location, le propriétaire est tenu de communiquer les informations relatives aux pollutions des sols, à l'acquéreur ou au locataire. (article L. 514-20 du Code de l'Environnement).

En cas de changement d'usage du terrain (travaux, constructions, changement d'affectation du bien), le maître d'ouvrage doit faire appel à un bureau d'étude qui devra attester de la mise en oeuvre de mesures de gestion de la pollution des sols. Si elle est exigée lors d'un dépôt de permis de construire ou d'aménager (Article L.556-1 du Code de l'Environnement), l'attestation devra être délivrée par un bureau d'étude certifié.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Rappel du risque : Risque industriel.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Rappel du risque : Risque industriel.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPR Tarnos a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 20/12/2004

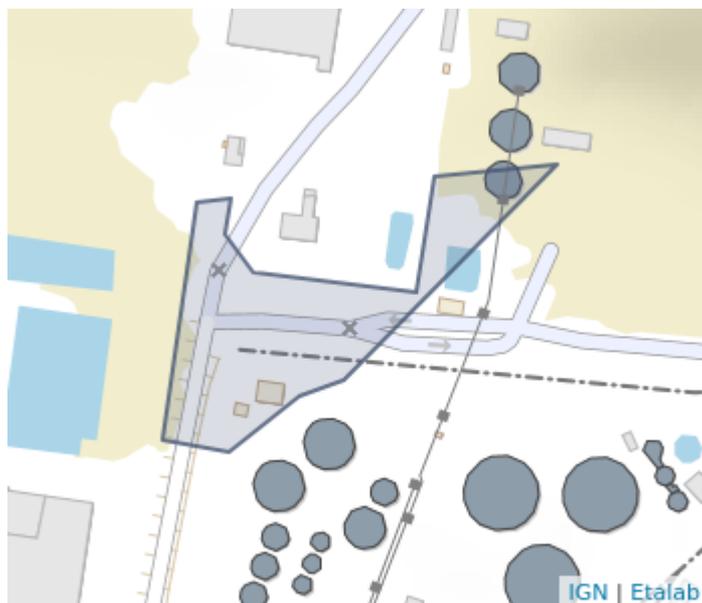
Date d'approbation : 18/04/2011

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



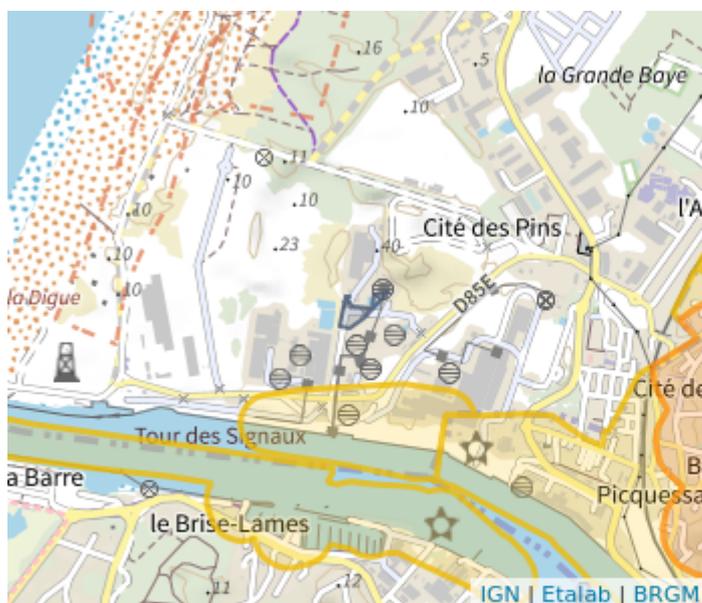
ARGILE : 0/3



-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



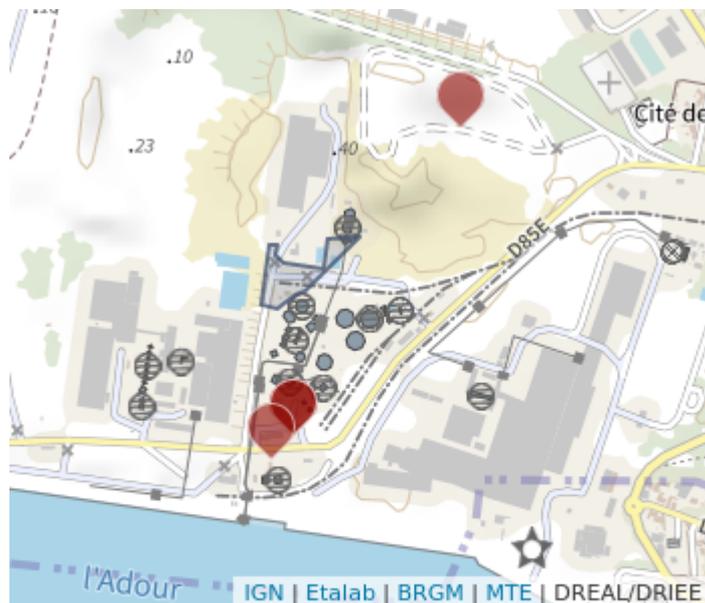
POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 4 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 18

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
ECO8800058A	17/06/1988	17/06/1988	24/08/1988	14/09/1988
INTE1415220A	29/01/2014	31/01/2014	28/07/2014	06/08/2014
INTE1826529A	16/07/2018	16/07/2018	04/10/2018	03/11/2018
INTE9300315A	08/08/1992	10/08/1992	23/06/1993	08/07/1993
INTE9500748A	11/05/1995	11/05/1995	08/01/1996	28/01/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0902322A	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
IOCE0924293A	18/09/2009	18/09/2009	16/10/2009	21/10/2009

Inondations Remontée Nappe : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1402613A	17/06/2013	20/06/2013	31/01/2014	02/02/2014
INTE1502134A	24/01/2014	06/02/2014	17/02/2015	19/02/2015
INTE2201262A	01/12/2020	31/01/2021	17/01/2022	12/02/2022

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1411634A	01/02/2014	06/02/2014	07/07/2014	09/07/2014
IOCE0902322A	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Mouvement de Terrain : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1523044A	24/01/2014	06/02/2014	02/10/2015	08/10/2015
INTE1831446A	16/07/2018	16/07/2018	26/11/2018	07/12/2018
INTE2130680A	10/12/2020	12/12/2020	13/10/2021	05/11/2021
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 1

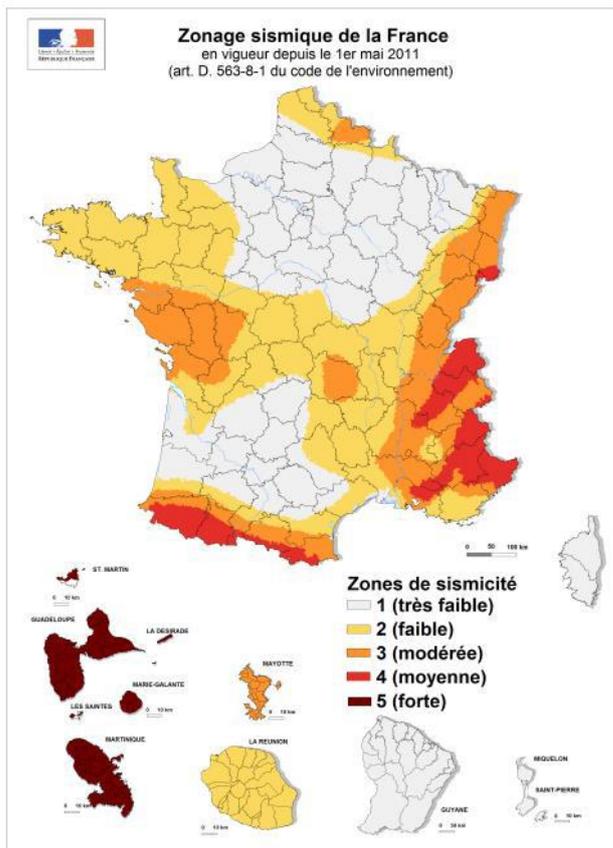
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTX9210273A	01/05/1989	31/12/1991	29/07/1992	15/08/1992

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
YARA FRANCE (Ex SOCADOUR)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005201985
LBC Bayonne (bitume)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005205445
CELSA Scories	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005208523
ALKION TERMINALS [Ex LBC BAYONNE]	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005201998

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « **Connaitre les risques près de chez moi** »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

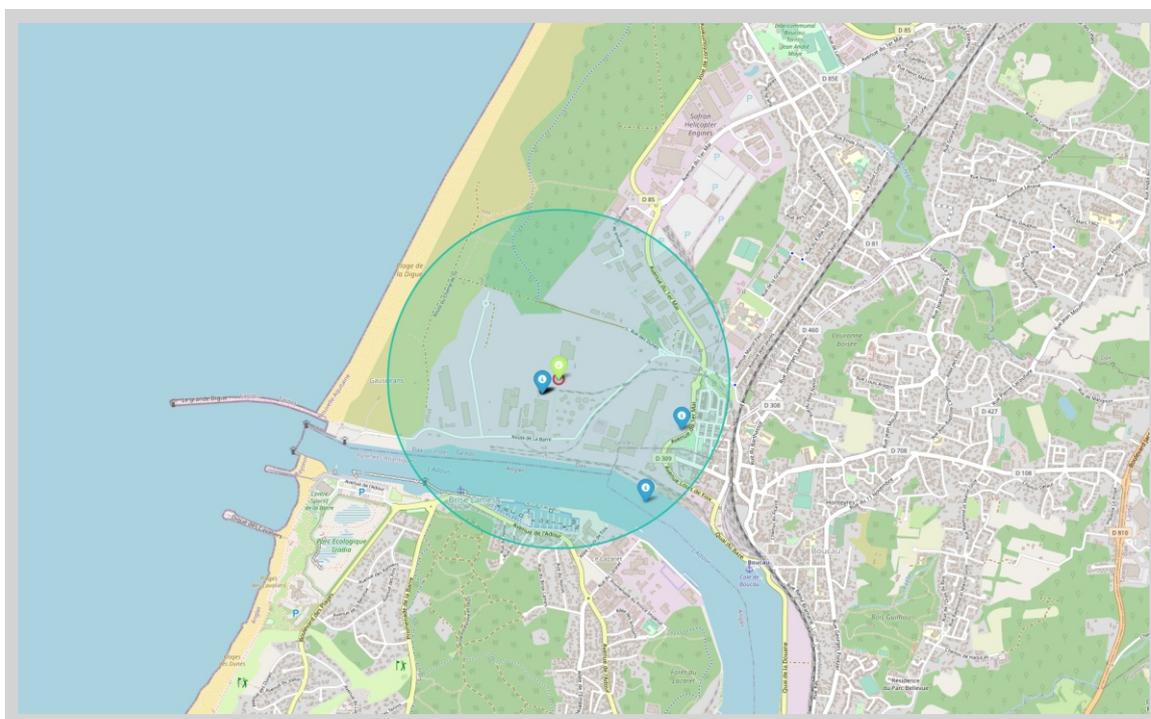
**Pollution des sols
BASOL**

Adresse : Ville :Tarnos (40220)
Latitude : 43.5327449
Longitude : -1.5051599

Date : 26/11/2023

Résultats : 5 sites BASOL dans un rayon de 200 mètres
5 sites BASOL dans un rayon de 500 mètres
7 sites BASOL dans un rayon de 1000 mètres

Carte :



Liste des sites :

Nom du site	Distance	Activité & situation technique	Détail
LBC	126 mètres	<p>Activité : Site de réception, de stockage et de réexpédition de liquides inflammables pétroliers (brut, gazol, naphta, carburéacteur, kérosène,...), chimiques (acide acétique, acétate de Vinyle Monomère, méthanol, aniline, cyclododécadiène, essence de térébenthine, styrène,...). La capacité globale du dépôt est de 111 000 m3 répartis en 27 réservoirs. Le dépôt est situé en bordure de l'Adour, rive droite à 1,5 km de l'embouchure. L'habitation la plus proche est à plus de 500 mètres et le voisinage est constitué de 2 usines d'engrais, 1 stockage d'engrais, une friche et une aciérie électrique. Le dépôt est implanté sur une terrasse alluviale constituée par des sables grossiers, des graviers sableux, des galets, des vases et des tourbes. Cette terrasse est globalement réservoir captée pour l'eau industrielle uniquement</p> <p>Situation technique : Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat</p>	Télécharger

Nom du site	Distance	Activité & situation technique	Détail
TIMAC AGRO	126 mètres	<p>Activité :</p> <p>Ancienne usine de fabrication d'engrais binaires, ternaires ayant pour composants des phosphates, des potasses, de l'ammoniac et des sels exploitée sur la commune de Tarnos (40) par la société RENO, puis INTERFERTIL, puis en dernier lieu AGRIVA. L'usine s'est installée sur la zone portuaire de Tarnos en 1963 dans l'estuaire de l'Adour. L'activité découle de l'évolution de 1986 par l'arrêt de la fabrication d'acide sulfurique et phosphorique. La superficie totale du site est de 26 hectares. En 2003, l'activité de broyage de minerais sur le site de Boucau (64) est arrêtée. En 2010, c'est le broyage pour la production de fertilisants est arrêtée à son tour déclenche le dépôt d'un dossier de cessation d'activité en juillet 2010. Depuis cette date, une activité de stockage a été maintenue sur le site et a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter en février 2014. La cessation partielle d'activité est déclarée le 20/06/2008. Le Conseil Général des Landes s'est porté acquéreur par décision de la Commission Permanente du 03/03/2008 des parcelles cédées AM1p et AM689p. le 15 février 2012, les terrains cédés ne sont ni occupés par des installations, ni encombrés par des matériaux ou des déchets de quelque nature que ce soit. Ils se présentent sous forme d'une friche, envahie de plantes rudérales</p> <p>Situation technique :</p> <p>Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)</p>	Télécharger
TURBOMECA	126 mètres	<p>Activité :</p> <p>Usine spécialisée dans la fabrication de moteurs pour l'industrie aéronautique exploitée par la société TURBOMECA à Tarnos (40). L'usine se situe le long de l'avenue du 1er mai. D'une superficie de 22 ha dont 47 000 m2 bâtis, elle est bordée à l'ouest par la forêt domaniale qui s'étend jusqu'à l'océan, à environ 800 m. Cette usine est installée en zone industrielle de Tarnos (40) depuis 1966. Ses principales activités sont l'usinage de pièces, le traitement des surfaces et les bancs d'essais</p> <p>Situation technique :</p> <p>Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre</p>	Télécharger
Aquitaine sablage location	126 mètres	<p>Activité :</p> <p>L'activité principale de l'entreprise est le traitement mécanique des métaux. Cette société a été rachetée par SNCBE dont le siège social est à Mourenx</p> <p>Situation technique :</p> <p>Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral</p>	Télécharger
SOCADOUR	126 mètres	<p>Activité :</p> <p>Ancienne usine de production d'engrais solides exploitée par la société SOCADOUR sur la commune de Tarnos (40) depuis 1965. Ce site occupait une superficie de 17 ha. Un certain nombre de modifications et d'arrêts d'installations interviennent entre 1974 et 1987. Les unités de la zone dite Salinas, situées à l'ouest, sont démantelées en 1988 et les terrains de 3 ha sont vendus à la CCI de Bayonne en 1990. Les terrains restants sont vendus au Conseil Général des Landes en octobre 2002. Le changement d'exploitant au profit de la société Hydro Agri France est déclaré le 28 janvier 2003, puis au profit de la société YARA France le 05/07/2004. Les installations ont été autorisées et réglementées par les arrêtés préfectoraux des 21/01/1965, 03/03/1970, 03/01/1975, et 3 récépissés de déclaration s'échelonnant de 1967 à 1982. Au début de l'année 2000, le Groupe NORSK HYDRO FRANCE, dont SOCADOUR est filiale à 100% annonce la fermeture du site de Tarnos. La cessation partielle d'activité, mais qui concerne la majorité des installations, est déclarée en août 2001. L'arrêté préfectoral du 8 mars 2004 autorise l'exploitation des installations restantes, à savoir, la cuve de stockage d'engrais liquides et les transformateurs au PCB. Les installations sont mis à l'arrêt définitif en juin 2006</p> <p>Situation technique :</p> <p>Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre</p>	Télécharger

Nom du site	Distance	Activité & situation technique	Détail
Forges de l'Adour	775 mètres	<p>Activité : Ancien site de fonderie exploité par Les Forges de l'Adour dont l'activité a cessé en 1963. Les terrains qui s'étendent le long de l'estuaire de l'Adour et sont à cheval sur les communes de Boucau (64) et Tarnos(40), sont en partie la propriété de l'Etat (DPM) et confiés en concession, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque. Des installations industrielles telles que l'Acierie de l'Atlantique se sont implantées sur une partie de ces terrains</p> <p>Situation technique : Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre</p>	Télécharger
CELSA France SAS	884 mètres	<p>Activité : Aciérie électrique utilisant des ferrailles usagées, exploitée par CELSA France, située en bordure de l'Adour, à cheval sur les communes de Tarnos (40) et de Boucau (64). L'autorisation d'exploiter a été délivrée à la société ADA (aciérie de l'Atlantique) par l'arrêté préfectoral du 14 août 1995. Le changement de dénomination sociale pour CELSA France a été effectué en septembre 2008</p> <p>Situation technique : Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat</p>	Télécharger

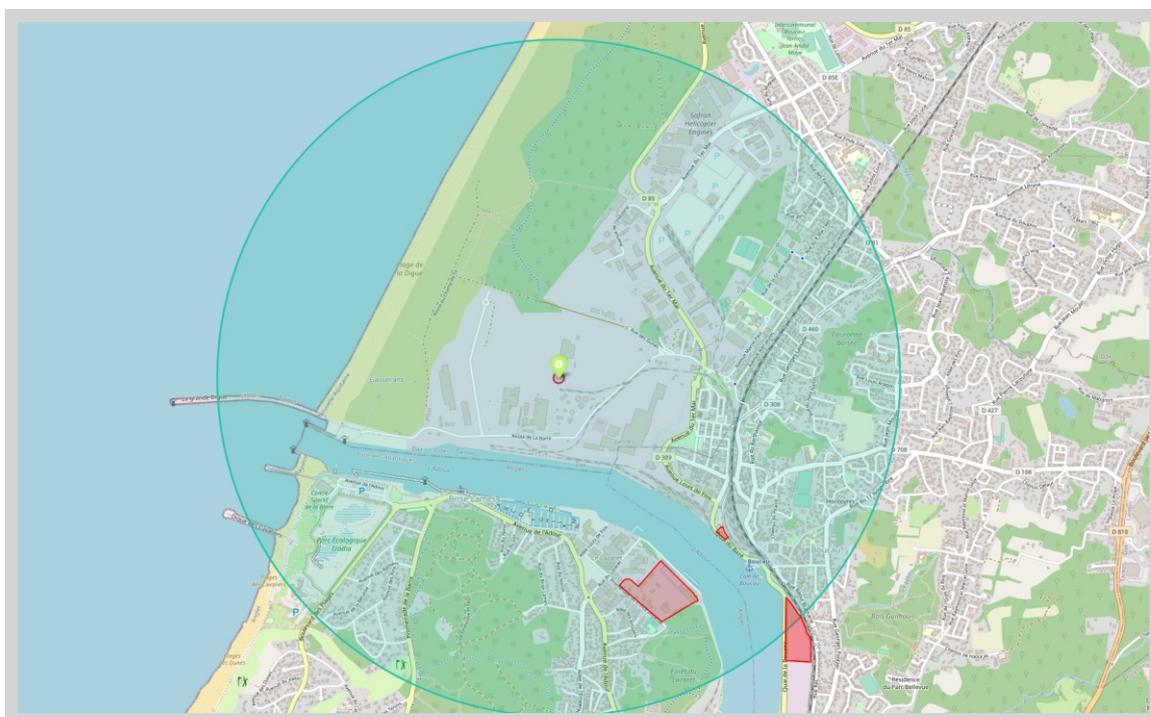
Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Adresse : Ville : Tarnos (40220)
 Latitude : 43.5327449
 Longitude : -1.5051599

Date : 26 novembre 2023

Résultats : 0 SIS dans un rayon de 500 mètres
 0 SIS dans un rayon de 1000 mètres
 2 SIS dans un rayon de 2000 mètres

Carte :



Liste des sites :

Commune	Nom du site	Distance	Détail
BOUCAU	SAADEG	1.366 Km	Télécharger
ANGLET	Ancienne usine à gaz - Centre EDF / GDF Services d'Anglet Blancpignon	1.546 Km	Télécharger
BOUCAU	Raffinerie du Midi	2.092 Km	Télécharger
BOUCAU	Raffinerie du Midi	2.092 Km	Télécharger

Article L556-2 du code de l'environnement

Les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L. 125-6 font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, conformément à une norme définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement, ou

équivalent.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent article.



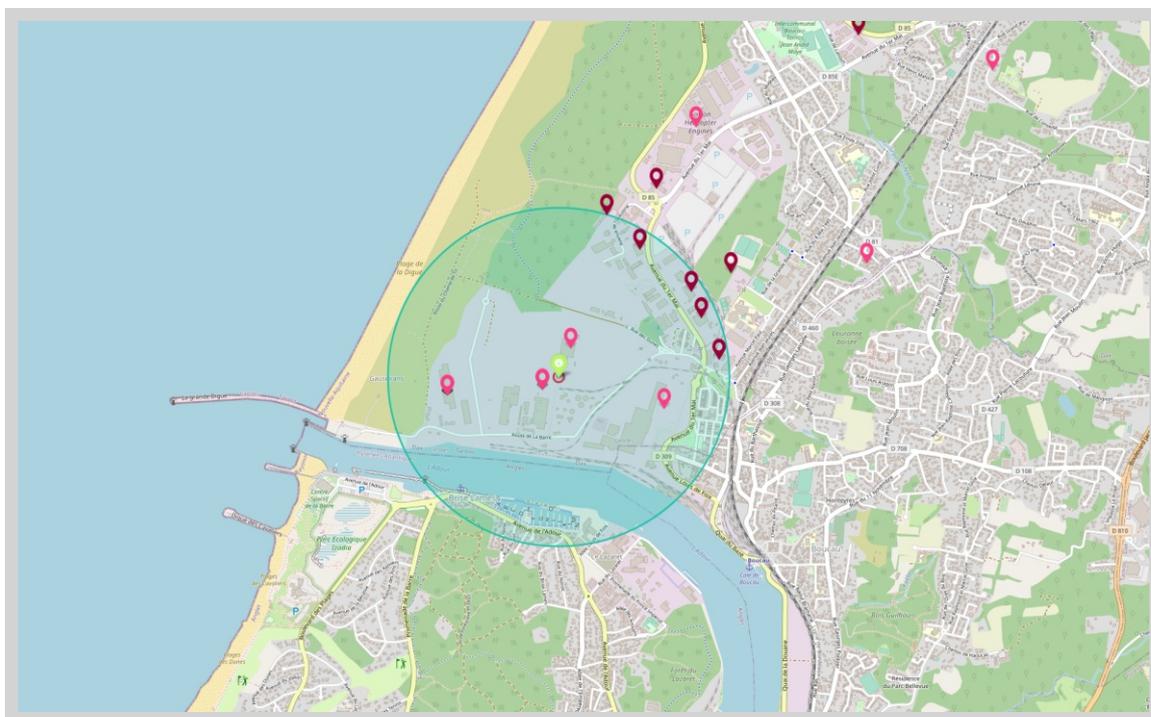
Adresse : Ville : Tarnos (40220)
 Latitude : 43.5327449
 Longitude : -1.5051599

Statut : En activité
 Activité terminée
 État d'activité inconnu

Date : 26/11/2023

Résultats : 4 sites BASIAS dans un rayon de 200 mètres
 4 sites BASIAS dans un rayon de 500 mètres
 16 sites BASIAS dans un rayon de 1000 mètres

Carte :



Liste des sites :

Statut	Nom du site	Distance	Activité
	SOCADOUR Sté	126 mètres	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)
	SNCBE	126 mètres	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
	LBC	126 mètres	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
	G.E.I.E Bayonne Manutention	175 mètres	Fabrication de produits azotés et d'engrais, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)

Statut	Nom du site	Distance	Activité
	Unibéton Sté - groupement des Entreprises Etchart, Laporte et SOBAMAT	644 mètres	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)
	Société Atlantique d'Engrais Chimiques	664 mètres	Chaudronnerie, tonnellerie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Fabrication de produits azotés et d'engrais, Chaudronnerie, tonnellerie, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
	Société Atlantique d'Engrais Chimiques	664 mètres	Chaudronnerie, tonnellerie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Fabrication de produits azotés et d'engrais
	Société Atlantique d'Engrais Chimiques	664 mètres	Chaudronnerie, tonnellerie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
	Société Atlantique d'Engrais Chimiques	664 mètres	Chaudronnerie, tonnellerie, Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
	Société Atlantique d'Engrais Chimiques	664 mètres	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication de produits azotés et d'engrais, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
	Société Atlantique d'Engrais Chimiques	664 mètres	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Chaudronnerie, tonnellerie, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
	Diesel Sud Ouest Sté	888 mètres	Garages, ateliers, mécanique et soudure
	Schwich Bernard	917 mètres	Fabrication de coutellerie, Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
	Industrielle et Commerciale des Bois d'Aquitaine Sté (SCIBA)	937 mètres	Fabrication de placage et de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)

Statut	Nom du site	Distance	Activité
	Nerrière et Andrillon Ets	947 mètres	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
	Viafrance Sté	989 mètres	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation

ICPE

Adresse : Ville : Tarnos (40220)
 Latitude : 43.5327449
 Longitude : -1.5051599

Activité :  /  Activité agricole

 /  Activité industrielle

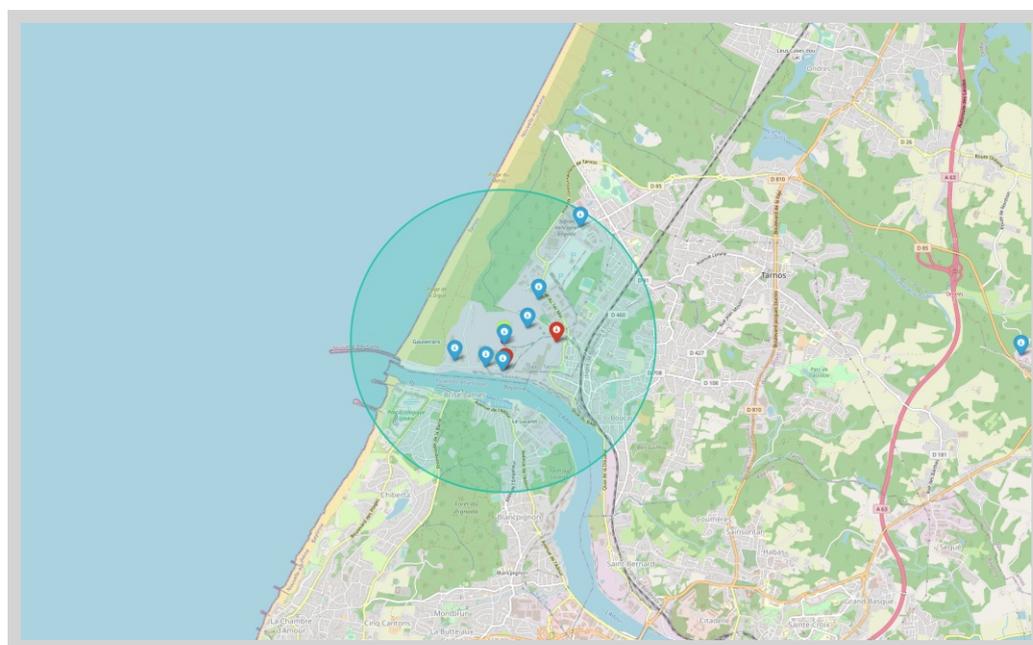
 /  Carrières

 /  Classement SEVESO

Date : 26/11/2023

Résultats : 1 sites ICPE dans un rayon de 200 mètres
 5 sites ICPE dans un rayon de 500 mètres
 9 sites ICPE dans un rayon de 2000 mètres

Carte :



Liste des sites :

Statut	Nom du site	Distance	Activité	Régime	Date de dernière inspection	Détail
	GIE BAYONNE MANUTENTION	0.040 Km	Industries	Enregistrement	08/06/2022	Télécharger
	ALKION TERMINALS [Ex LBC BAYONNE]	0.358 Km	Industries	Soumis à Autorisation	25/11/2022	Télécharger
	CELSA Scories	0.361 Km	Industries	Enregistrement	05/10/2022	Télécharger
	LBC Bayonne (bitume)	0.397 Km	Industries	Soumis à Autorisation	08/06/2022	Télécharger
	TIMAC AGRO SA	0.407 Km	Industries	Enregistrement	15/11/2022	Télécharger
	LAMINOIR DES LANDES	0.687 Km	Industries	Soumis à Autorisation	24/11/2022	Télécharger
	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES	0.695 Km	Industries	Soumis à Autorisation	02/12/2022	Télécharger
	SITCOM COTE SUD DES LANDES	0.716 Km	Industries	Soumis à Autorisation	25/03/2021	Télécharger
	SAFRAN Helicopter Engines	1.813 Km	Industries	Soumis à Autorisation	16/12/2021	Télécharger

geoportail-urbanisme

Ville : Tarnos (40220)
 Parcelle : Section AM - Numéro : 0620
 Date : 26 novembre 2023
 Plan :



Document : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TARNOS

Zonage(s) :	Zone	Détail
	Zone Uéi - None	#

Servitude(s) : Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : PPRT Société LBC à Tarnos
 Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : Plan de prevention des risques technologiques

SCOT : SCOT AGGLOMERATION BAYONNE ET SUD DES LANDES

Fichiers :	Nom du fichier	Détail
	40312_procedure_20230118.pdf	Télécharger
	40312_rapport_20210526.pdf	Télécharger
	40312_padd_20210526.pdf	Télécharger
	40312_prescription_lin_05_20210526.pdf	Télécharger

Nom du fichier	Détail
40312_prescription_surf_05_20210526.pdf	Télécharger
40312_prescription_surf_18_1_20210526.pdf	Télécharger
40312_reglement_20210526.pdf	Télécharger
40312_reglement_graphique_1_20210526.pdf	Télécharger
40312_reglement_graphique_2_20210526.pdf	Télécharger
40312_arrete_prefectoral_classement_sonore_20221219.pdf	Télécharger
40312_arrete_prefectoral_gpso_20201020.pdf	Télécharger
40312_info_surf_16_01_20131206.pdf	Télécharger
40312_plan_annexe_1_20210526.pdf	Télécharger
40312_plan_annexe_2_20210526.pdf	Télécharger
40312_plan_sup_1_20210526.pdf	Télécharger
40312_plan_sup_2_20210526.pdf	Télécharger
40312_orientations_aménagement_20210526.pdf	Télécharger